



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mme Magali Lamir, 1^{ère} Adjointe déléguée aux solidarités.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 21

Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 11

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétrét-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

A quitté la séance et n'a pas pris part au débat et au vote de cette délibération : 01

M. Pascal Thévenot,

Absente non représentée pour cette délibération : 01

Mme Valérie Péresse.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-24-06-26-03

Objet : compte administratif 2023 - Budget Ville

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

VU le Compte administratif annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources réunie en séance le 17 juin 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal arrête le Compte Administratif (C.A.) qui lui est annuellement présenté par le Maire,

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote du compte administratif 2023, et confie, après un vote du Conseil municipal, la Présidence à un autre élu du Conseil municipal,

ELIT à l'unanimité, Madame Magali Lamir, 1^{ère} adjointe au Maire, pour assurer la Présidence de la séance pour l'adoption de la présente délibération, celle-ci donnant lecture du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES	RECETTES OU EXCEDENT
Excédent ou déficit reporté	-	22 036 734,18	-	1 000 000,00	-	23 036 734,18
Opérations exercice 2023	18 874 626,06	28 048 326,24	60 171 136,90	67 584 434,44	79 045 762,96	95 632 760,68
TOTAUX	18 874 626,06	50 085 060,42	60 171 136,90	68 584 434,44	79 045 762,96	118 669 494,86
Résultats de clôture	-	31 210 434,36	-	8 413 297,54	-	39 623 731,90
Restes à réaliser	11 665 588,61	3 358 865,00	-	-	11 665 588,61	3 358 865,00
TOTAUX	11 665 588,61	34 569 299,36	-	8 413 297,54	11 665 588,61	42 982 596,90
RESULTATS DEFINITIFS	-	22 903 710,75	-	8 413 297,54	-	37 317 008,29

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de la séance du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 31 voix),

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE par chapitre du budget Ville :

	OBJET	Montant	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget – Vue d'ensemble	Fonctionnement - Dépenses	60 171 136,90		-	-
	Fonctionnement - Recettes	67 584 434,44		-	-
	<i>Report section de fonctionnement- recettes</i>	1 000 000,00		-	-
	Investissement - Dépenses	18 874 626,06		-	-
	Investissement - Recettes	28 048 326,24		-	-
	<i>Report section d'investissement - recettes</i>	22 036 734,18		-	-
État des restes à réaliser	Investissement - Dépenses	11 665 588,61		-	-
	Investissement - Recettes	3 358 865,00		-	-

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2023.

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.